

## **Passe-Partout, un soutien à la compétence parentale**

### **1) Catégorie :**

- Programme global

### **2) Problème de départ :**

- Dans les années 1970, des études ont permis de reconnaître les difficultés d'adaptation sociale et scolaire plus marquées des enfants provenant de milieux défavorisés. En 1978, le service d'animation *Passe-Partout* a été mis en place afin d'offrir à tous les enfants des chances égales de réussite.
- Cette mesure est encore valable aujourd'hui, mais les orientations de la réforme de l'éducation ont rendu certaines adaptations nécessaires puisque le programme d'intervention *Passe-Partout* doit être conforme aux visées du *Programme de formation de l'école québécoise*. Depuis maintenant presque 30 ans, des milliers de mères et de pères profitent de ce service et sont ainsi soutenus dans leur rôle de parents éducateurs.

### **3) Objectifs :**

- *Passe-Partout* vise à :
  - permettre à chaque parent de se reconnaître en tant que principal responsable de l'éducation de son enfant;
  - soutenir les parents dans l'établissement d'une relation signifiante avec leur enfant;
  - soutenir les parents dans la création et le maintien de l'encadrement de leur enfant;
  - permettre aux parents de favoriser le développement psychomoteur, affectif, social, langagier et cognitif de leur enfant;
  - soutenir les parents dans la transmission à leur enfant de valeurs positives en ce qui a trait à l'école.
- *Passe-Partout* veut aussi intervenir auprès des enfants de la façon suivante :
  - Les disposer à mieux intégrer les apprentissages scolaires;
  - Leur permettre de mieux se connaître les uns les autres afin qu'ils se sentent davantage en confiance lors de leur entrée à la maternelle;
  - Faciliter leur adaptation à l'école l'année suivante en les familiarisant avec les lieux;
  - Dépister chez eux certains problèmes qui pourraient être résolus avant la rentrée, comme des problèmes de la vue, de l'ouïe ou du langage. Ainsi, le programme s'inscrit dans une approche préventive.

### **4) Milieu de réalisation :**

- Écoles primaires en milieu défavorisé (Ce programme peut aussi être offert dans d'autres milieux plus favorisés si des besoins en ce sens sont reconnus ou formulés.)

## 5) Clientèle visée :

- Enfants qui auront 4 ans au 30 septembre de l'année en cours
- Leurs parents (Ce programme prévoit qu'exceptionnellement, le parent peut être remplacé par une autre personne tenant lieu de parent ou par la personne la plus importante pour l'enfant.)

## 6) Mots clés :

- Passe-Partout, coeuréaction, partenariat école-famille-communauté, programme global, milieu défavorisé, soutien, reconnaissance de la compétence parentale, préparation à l'école, prévention, intervention, animation, développement global, communication, discipline, encadrement, préscolaire

## 7) Description :

- *Passe-Partout* est un programme gouvernemental d'intervention auprès des familles mis en place pour favoriser la réussite scolaire des enfants issus de milieux socioéconomiques faibles. À partir de rencontres d'animation, *Passe-Partout* veut donner aux parents ciblés les outils nécessaires pour favoriser chez leur enfant le choix d'attitudes et de pratiques qui lui permettront de se développer, de grandir et de réussir sur le plan scolaire.
- Les interventions sont conçues non seulement pour avoir des impacts positifs sur le parent et sur l'enfant, mais aussi sur la relation qu'ils entretiennent. Plusieurs activités sont organisées avec le parent et leur enfant dans le but de leur offrir des moments de qualité, tout en sécurisant l'enfant envers l'école.
- Les thèmes touchés sont choisis en fonction des besoins des parents et des enfants. Les animations de *Passe-Partout* abordent prioritairement les thèmes suivants :
  - Le développement global de l'enfant;
  - Le développement des habiletés sociales;
  - L'éveil à l'écriture et à la lecture;
  - La communication entre parents et enfants;
  - La discipline et l'encadrement;
  - L'entrée à la maternelle.

## 8) Étapes de réalisation :

- I. Promotion pour le recrutement des familles
- II. Mise en place du programme :
  - Inscription des familles au programme (Il est recommandé de faire cette inscription en même temps que celle du reste de la clientèle de la commission scolaire. Cette procédure permet aux responsables d'obtenir une liste exhaustive de la clientèle potentielle.)
  - Formation des groupes
  - Élaboration du calendrier des rencontres, organisation des lieux de rencontre de parents et d'enfants, priorité accordée aux thématiques à aborder avec les parents
- III. Rencontres (Le calendrier des rencontres d'animation des parents comprend habituellement huit ateliers répartis d'octobre à juin et précédés d'une rencontre de

présentation qui a lieu obligatoirement avant le 15 octobre. Le calendrier des rencontres d'ateliers enfants comprend 18 rencontres réparties d'octobre à juin.)

- IV. Rencontres supplémentaires (La commission scolaire peut ajouter au calendrier des rencontres des ateliers supplémentaires enfants-parents seulement si des besoins particuliers sont exprimés par le personnel de direction des écoles visées, en concertation avec le personnel de *Passe-Partout*.)
- V. Bilan (Un bilan doit être fait pour juger de l'efficacité de l'organisation mise en place, pour apprécier les effets de l'intervention sur les parents et sur les enfants et pour y apporter les corrections nécessaires.)

## 9) Activités/Interventions :

- Pour les familles venant de milieux défavorisés, les interventions recommandées sont de type sociopédagogique et font une large place aux démarches de groupe, en fonction des besoins particuliers exprimés par les parents eux-mêmes. Il s'agit d'un modèle humaniste qui permet aux intervenants d'avoir accès aux expériences des parents et de pouvoir ainsi reconnaître les obstacles à l'exercice de leur compétence parentale. Les rencontres constituent aussi un lieu d'échange pour les parents.
- Par les activités du programme, les intervenants veulent amener les parents à mieux concevoir de quelle façon ils peuvent s'impliquer auprès de leur enfant. Plus précisément, ils les amèneront à réaliser que l'école ne doit pas seulement être perçue sous l'angle académique, qu'elle permet aussi aux enfants de se développer au point de moteur, social, etc. Ainsi, on valorisera les parents par rapport à leur rôle et à leur capacité d'accompagner les enfants dans leur découverte du monde. Ultimement, le but est de transmettre à tous les parents l'envie de s'engager activement dans l'éducation de leur enfant.
  - Le préjugé favorable que les intervenants tiennent à l'égard des parents est une condition sine qua non de la réussite de l'intervention.
  - La relation entre les responsables de l'animation et les parents est collaborative. Le respect et l'écoute y sont omniprésents et incitent à l'établissement d'une relation de confiance, de façon à développer un sentiment de compétence chez les parents.
  - Les conseillers privilégieront une approche centrée sur la participation active des parents. Ils éviteront, par le fait même, les cours magistraux.
- Les activités réalisées avec les enfants sont basées sur un modèle constructiviste ou développemental en accord avec le programme d'éducation préscolaire du MELS.
  - On utilise toujours l'approche ludique. Par le jeu, l'enfant apprivoise le monde scolaire et a plus d'intérêt pour l'école.
  - Des activités comme les suivantes seront organisées : activités rythmiques, arts plastiques, histoires, jeux de motricité, etc.
- Un minimum de 8 rencontres avec les parents et un minimum de 16 rencontres avec les enfants assurent la fréquence et la continuité dont le programme a besoin pour amener un changement des mentalités, des habitudes et des pratiques. Les rencontres doivent avoir une durée d'au moins deux heures chacune, ce qui représente le temps nécessaire à la mise en place et à l'exécution d'activités significatives.
- Les rencontres ont lieu à l'école, dans des locaux appropriés, selon la disponibilité des participants. Quelques-unes des rencontres d'enfants devraient avoir lieu pendant les heures de classe afin qu'ils aient une vision réaliste de l'école.

## 10) Ressources nécessaires :

- Ressources humaines :
  - Personnel administratif (commission scolaire, direction d'école)
  - Responsable de l'équipe de *Passe-Partout* à la commission scolaire
  - Conseillers et éducateurs du programme *Passe-Partout*
  - Parents
- Infrastructures :
  - Une salle de réunion pour les parents et un local semblable à un local de maternelle pour les enfants
- Ressources financières :
  - La commission scolaire verse à l'école une allocation décentralisée par groupe d'enfants autorisé. Cette allocation sert à défrayer le matériel nécessaire au fonctionnement (papeterie, manuels de référence, accessoires, timbres, jeux, etc.). Cette allocation devra servir pour la clientèle inscrite durant l'année en cours.

## 11) Rôle des participants :

- La commission scolaire :
  - établit les règles de l'attribution des ressources entre ses écoles et assume la gestion budgétaire globale du programme;
  - s'assure de la mise en œuvre des services dans ses écoles et en évalue les résultats;
  - procède à l'embauche, à l'affectation, au perfectionnement et à la supervision des conseillers et éducateurs;
  - établit les règles de formation des groupes.
- La direction d'école :
  - sensibilise le personnel de son école à la vocation du service *Passe-Partout*;
  - favorise l'intégration du personnel d'animation à l'équipe-école et l'établissement de liens de collaboration;
  - gère les ressources de son école afin de s'assurer d'offrir les meilleures conditions pour la réalisation du service;
  - collabore à l'élaboration du calendrier de travail du personnel affecté à son école;
  - gère l'allocation allouée pour certaines activités d'animation de *Passe-Partout* à l'école.
- Le responsable de l'équipe de *Passe-Partout*:
  - collabore à l'embauche du personnel et à sa supervision;
  - accompagne les conseillers et les éducateurs de *Passe-Partout*;
  - anime les rencontres des conseillers et des éducateurs;
  - organise le perfectionnement et la mise à jour en tenant compte des besoins exprimés;
  - fait le lien avec certains services externes (CSSS, CPE, CPEJ, etc.).
- Les conseillers en éducation préscolaire de *Passe-Partout*\* :
  - conçoivent et animent les rencontres de parents;
  - se rendent disponibles pour les parents qui éprouvent certaines difficultés ou qui manifestent des besoins particuliers;

- o les outillent en leur fournissant du matériel et en leur donnant des idées relativement à des activités qui peuvent être faites à la maison et dans la communauté;
  - o les dirigent vers les ressources (services, organismes, programmes offerts) de la communauté;
  - o présentent la planification de leurs activités à la direction de l'école en prenant en compte les besoins et les particularités du milieu;
  - o évaluent la participation et le degré de satisfaction des parents.
- Les éducateurs responsables des groupes d'enfants de *Passe-Partout*\* :
    - o assurent la préparation, la planification et l'animation des activités destinées aux groupes d'enfants;
    - o déterminent, conjointement avec les conseillers, les besoins matériels liés à l'animation des groupes d'enfants et de parents;
    - o évaluent le cheminement de l'enfant, en informent le parent et communiquent toute situation problématique au conseiller et à la direction de l'école;
    - o collaborent, à la demande de la direction de l'école, à l'élaboration d'un plan d'intervention;
    - o préparent pour chacun des enfants un portfolio d'apprentissage qui contiendra les travaux que l'enfant aura réalisés au cours de l'année.

\* En raison de la diversité des besoins, le travail des intervenants de *Passe-Partout* peut varier de façon importante d'une commission scolaire à l'autre.

## 12) Résultats de l'expérimentation/Fondements scientifiques :

- *Passe-Partout* a déjà fait ses preuves. Une étude menée en 1993 a établi que 73 % des enfants dont les parents avaient accès à ce programme en 1979 ont obtenu leur diplôme d'études secondaires. Ce pourcentage est plus élevé que celui des autres groupes analysés, y compris le groupe témoin constitué d'enfants provenant de milieux très favorisés. (Pour consulter le rapport complet, voir : <https://recitpresco.qc.ca/sites/default/files/documents/services-educatifs-donnees-enfants.pdf>)

## 13) Matériel associé au projet :

- Site Web :  
[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/formation\\_jeunes/Passe-Partout\\_s.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/formation_jeunes/Passe-Partout_s.pdf);
- [Cadre d'organisation du Programme Passe-Partout](https://recitpresco.qc.ca/fr/node/796) (version originale, version bonifiée, les orientations du ministère, les règles d'organisation, le profil des intervenants et des intervenantes de Passe-Partout, la mise en place du service) (<https://recitpresco.qc.ca/fr/node/796>).

## 14) Information complémentaire :

- L'information contenue dans cette fiche a été tirée, intégralement ou en partie, des sites Internet suivants :
  - o <https://recitpresco.qc.ca>

- o [http://www.cscotesud.qc.ca/images/stories/doc/enseignement/cadre\\_org\\_0910\\_pp.pdf](http://www.cscotesud.qc.ca/images/stories/doc/enseignement/cadre_org_0910_pp.pdf);
- o [http://www.mels.gouv.qc.ca/DFGJ/dp/programme\\_de\\_formation/primaire/pdf/dosupport/prescolaire/13-1005.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/DFGJ/dp/programme_de_formation/primaire/pdf/dosupport/prescolaire/13-1005.pdf).
- Ce programme est aussi communément appelé *Animations Passe-Partout*.